



La Lettre du syndicat

Février 2024

N° 312

Édito

Spécial JOP



Le MEAE va-t-il décrocher la médaille d'or de la communication auprès de ses agents ?

LA CFDT-MAE A FAIT SALLE COMBLE MARDI 6 FÉVRIER à l'occasion d'une heure mensuelle d'information (HMI) au Quai d'Orsay autour de la question des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 et de leurs conséquences sur le travail des agents durant cette période.

Il ressort des échanges avec les agents venus en nombre des différents sites un manque de communication au sein des services sur le sujet des JOP 2024, en particulier sur les modalités de prise de congés et le recours au télétravail. Plus globalement, l'absence d'information exhaustive sur les modalités d'accès aux différents sites du ministère et les conséquences des JOP sur les conditions de travail étaient sources de profondes inquiétudes chez tous les agents.

Alors même qu'on attend d'eux une mobilisation renforcée, est-ce compréhensible et acceptable pour les agents qu'aucun retour ne leur soit fait sur l'organisation du travail dans leur service durant cette période, que l'on prévoit très difficile, ne serait-ce que pour avoir accès au site du Quai d'Orsay, classé en zone rouge ?

Dans cette LDS spéciale JOP, nous allons revenir sur les différents problèmes qui se posent : communication, accès au site, garde d'enfants, compensations, ... et vous présenter ce que demande la CFDT à l'administration pour que cette période délicate pour nos collègues se passe au mieux.

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides, 75700 Paris ☎ 01 53 69 35 12
- 11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cedex 01 ☎ 02 51 77 26 19

Mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site : www.cfdt-mae.fr

Twitter : @CFDT-MAE

Issn 2259-6453



Le MEAE et les JOP

Mobilisation des agents et congés

A TRAVERS UNE NOTE du 10 octobre 2023, non diffusée à l'ensemble des personnels, la Secrétaire générale du ministère a fixé l'organisation de l'administration centrale du ministère durant les JOP en optant pour **des plans de continuité d'activité par direction avec un taux de présence de 60 à 65%**. Sont comptés comme présents les agents de liaison au CDCS ou au protocole mobilisés comme agents volontaires. Ces plans ne sont pas validés par la Secrétaire générale et chaque direction a été laissée autonome dans leur mise en œuvre.

Un taux de présence renforcé à hauteur de 65% est prévu entre le 8 juillet et le 11 août. Il passe ensuite à 60% jusqu'au 8 septembre.

Ce taux de présence renforcé doit permettre au ministère de pouvoir faire face à une crise éventuelle tout en s'assurant de maintenir la continuité du travail dans les services. La participation à une cellule de crise reste toutefois une démarche personnelle et volon-

taire et ne peut être imposée à l'agent.

Les congés 2024 devront de préférence être pris de manière anticipée au printemps et pourront sinon être pris jusqu'au 30 juin 2025. Le plafond du compte épargne-temps sera relevé, passant de 60 à 70 jours.

Les chefs de service sont encouragés à faire preuve de souplesse dans l'attribution d'autorisations de congés en dehors des périodes de mobilisation pour les JOP.

Lors de la HMI du mardi 6 février, des agents de différents services nous ont fait remonter l'absence totale de communication de la part de leur hiérarchie tant sur la note de la Secrétaire générale que sur le dispositif retenu pour les congés.

La CFDT-MAE déplore **l'absence de communication** dans la mise en œuvre des plans de continuité d'activité dans les directions, ce qui entraîne des situations très déséquilibrées selon les agents et préjudiciable à une bonne organisation du travail.

Revendications CFDT-MAE

- La CFDT-MAE appelle l'administration à communiquer sans délai la note de service de la Secrétaire générale du 10 octobre 2023 relative à l'organisation du ministère durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- La CFDT-MAE invite l'administration à assurer **un suivi de la réalisation des plans de continuité d'activité** des directions et de leur communication aux agents.
- La CFDT-MAE demande que des **réunions d'information** soient rapidement organisées par l'administration afin que tous les agents aient le même niveau d'information.
- Par ailleurs la CFDT-MAE appelle à la création d'une rubrique pédagogique dédiée aux aspects RH des JOP sur Diplonet tant à destination des agents que des chefs de service.

Accès aux sites et transports

POUR PARIS, l'administration anticipe des transports surchargés et des fermetures, dans la durée, de certaines stations. L'administration est actuellement en discussion avec la préfecture de police.

La problématique principale sera l'accès et la sécurisation du Quai d'Orsay situé en **zone rouge** - l'administration doit encore communiquer sur les modalités précises d'accès à ce site. Toutefois, au vu des filtrages possibles et des fermetures de stations, des allongements des temps de trajet sont à prévoir pour le Quai d'Orsay.

Les accès aux autres sites parisiens pourront être également impactés périodiquement, pour certains grands événements durant les JOP (cérémonie d'inauguration sur la Seine notamment ou certaines compétitions).

Cependant, l'impact des JOP sur l'esplanade des Invalides va s'étendre bien au-delà des Jeux, sur une période de six mois :

- × démarrage **début avril** du montage par les pelouses sud-est de la Place des Invalides.
- × **Mi-avril / mi-juin** : extension progressive du chantier sur l'ensemble des pelouses des Invalides et sur l'avenue du Maréchal Gallieni; fermeture du Cours la Reine entre les ponts Alexandre III et Invalides à partir du 26 avril et occupation du pont Alexandre III et des quais bas à proximité à partir du 17 mai.
- × **Septembre à fin octobre** : libération progressive de l'emprise.

Revendications CFDT-MAE

- La CFDT-MAE demande à l'administration de **communiquer** de manière précise sur les conséquences du chantier des JOP qui commence (dès le mois d'avril) sur la circulation dans la zone du Quai d'Orsay.
- Pour les agents amenés à travailler en présentiel au Quai d'Orsay durant les JOP, la CFDT-MAE demande l'attribution d'un **crédit de temps spécifique** pour tenir compte de l'allongement des parcours du fait de la fermeture de stations et du franchissement des points de filtrage.
- La CFDT-MAE souhaite que l'administration étudie la possibilité de mettre en **place une navette/bus** depuis une station ouverte au public à des horaires à déterminer pour faciliter le transport des agents du QO.
- La CFDT-MAE demande également une communication et des dispositifs ad hoc à destination des agents du Quai d'Orsay se trouvant dans des situations spécifiques (agents en situation de handicap; agents du centre enterré devant pouvoir accéder au site en urgence, etc.).

Compensation & mesures d'accompagnement

AUCUNE COMPENSATION FINANCIÈRE spécifique n'est formellement prévue à ce stade par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour ses agents impliqués dans les JOP ou impactés par ces derniers.

Pour les agents de liaison volontaires qui seraient amenés à travailler en dehors des horaires de service, aucune rémunération spécifique n'est prévue par l'administration et les agents bénéficieront des modalités de récupération de droit commun.

S'agissant des **primes** susceptibles d'être versées aux agents, la circulaire de la Première ministre du 22 novembre 2023 en a autorisé le principe pour les agents « directement impliqués » ou « mobilisés » dans la « bonne organisation » de l'événement en les plafonnant à 1 500 euros bruts dans tous les cas.

L'administration ne s'est pas engagée à ce stade sur l'éligibilité des agents du ministère à d'éventuelles primes et a indiqué attendre des consignes du ministère de la Fonction publique.

La CFDT-MAE constate que le ministère de l'Intérieur a toutefois d'ores et déjà annoncé des primes pour ses agents allant jus-

qu'à 1 900 euros selon l'étendue de leur mobilisation. Une prime de 1 000 euros est notamment prévue pour les personnels ayant « *limité effectivement leur période de congés pendant les Jeux* ».

Quid au MEAE ?

S'agissant des dispositifs de **gardes d'enfants**, l'administration indique avoir anticipé le sujet et avoir pris des contacts avec les structures susceptibles d'accueillir les enfants des agents mobilisés à Paris par les JOP. On note à ce stade l'absence de communication à ce sujet, alors même qu'il est demandé aux agents de s'organiser en amont pour les congés d'été 2024 dans leurs directions. **Or, à ce jour, il semblerait qu'aucun sondage n'a été fait par l'administration afin de connaître très précisément le nombre d'agents concernés.**

La CFDT-MAE invite le ministère à se doter d'un dispositif ambitieux en matière de garde d'enfants au plus près des besoins des agents, notamment en finançant des tickets CESU sans conditions de ressources à l'instar de ce que propose le ministère de l'Intérieur à ses agents.

Revendications CFDT-MAE

- La CFDT-MAE appelle l'administration à mettre en place un **système de primes**, à en informer les personnels et à assurer une répartition équitable entre tous les agents impliqués dans l'organisation des Jeux olympiques ou impactés par ces derniers.
- La CFDT-MAE invite à **recenser sans attendre les besoins** de ses agents impactés par les JOP en termes de garde d'enfants et à communiquer sur les dispositifs prévus par le ministère.
- La CFDT-MAE invite le ministère à proposer des **tickets CESU garde d'enfants** sans conditions de ressources à destination de tous les agents impactés par les JOP.

L'ADMINISTRATION ENVISAGE un régime de travail maximal et exceptionnel pour alléger la forte pression sur les transports et prendre en compte les difficultés d'accès à certains sites, **jusqu'à 5 jours par semaine.**

L'administration n'avait pas prévu d'imposer le télétravail et semble vouloir laisser les agents autonomes dans leur organisation, sous réserve des nécessités de service



en présentiel laissées à l'appréciation des chefs de service. La CFDT-MAE invite l'administration à rester vigilante sur les organisations retenues par les services.

La CFDT-MAE note que l'administration prévoit d'imposer à ce stade aux agents de rester en région parisienne, dans

l'éventualité de l'ouverture d'une cellule de crise.

La CFDT-MAE s'interroge sur la légalité et le bien-fondé de cette demande au regard des accords de télétravail existants et s'agissant d'agents qui ne seraient pas volontaires pour se rendre en cellule de crise. Les JOP seront-ils l'occasion pour l'administration de prévoir un régime dérogatoire remettant en cause les accords de télétravail existants ?

Au contraire, la CFDT-MAE demande à l'administration d'autoriser les agents de manière dérogatoire à télétravailler largement hors de Paris afin de bénéficier de conditions de vie les plus normales possibles alors que la région parisienne s'annonce « invivable ». Un système d'engagement sur l'honneur à rejoindre le ministère dans la journée en cas de volontariat à la cellule de crise pourrait être mis en place pour les agents concernés.

L'administration ouvrira des salles de télétravail ponctuel à Convention pour permettre aux agents qui le souhaiteraient d'y télétravailler temporairement.

Revendications CFDT-MAE

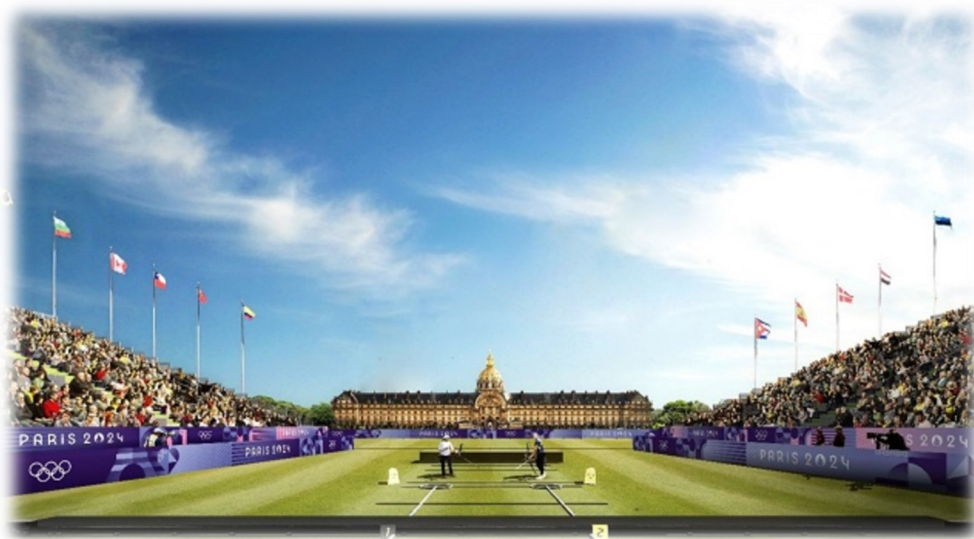
- Une réelle incitation au télétravail qui doit effectivement rester sur la **base du volontariat**, le respect des accords de télétravail existants et l'autorisation exceptionnelle d'un télétravail en région durant les JOP.
- Le **déplafonnement des indemnités compensatrices** de télétravail pour les journées en télétravail du 8 juillet au 8 septembre. Pour rappel, l'indemnité forfaitaire de télétravail est fixée à 2,88 € par journée de télétravail effectuée, dans la limite d'un plafond de 253,44 € par an (soit 88 jours/an).
- **L'ouverture ponctuelle de salles de télétravail** non seulement à Convention mais aussi à La Courneuve.

Et à l'étranger ?

À L'ÉTRANGER CHAQUE POSTE doit se doter d'un plan de continuité pour l'activité 2024 et prévoir un calendrier des absences sur l'année. Les postes doivent prévoir un point dédié sur l'état d'avancement de leur plan de continuité lors de la prochaine échéance de dialogue social formel.

L'administration doit préciser au printemps le régime auquel seront soumis les agents qui changeront de poste à l'été et les éventuels décalages des ruptures d'établissement et des prises de fonctions qui seraient prévues. Également, des précisions sur les droits à billets de congés sont attendues.

La CFDT-MAE invite les agents qui le souhaitent à lui faire remonter toutes les difficultés qu'ils rencontreraient dans leurs postes.



Projection sur l'esplanade des Invalides pendant les JOP 2024

Rédaction et conception :

Paul Marinière, Nadine Monchau

Sommaire

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| → Édito | page 1 |
| → Mobilisation des agents et congés | page 2 |
| → Accès aux sites + transports | page 3 |
| → Télétravail | page 4 |
| → Mesures d'accompagnement | page 5 |
| → Et à l'étranger ? | page 6 |